



CONVENTION - JEUX LIBRES

Entre les soussignés,

Le joueur ou club :
d'une part,

l'Union Saint-Bruno Badminton
49, rue Brizard - 33000 BORDEAUX,
représenté par Izzie BROHAN, Président,
d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Partenariat

Le joueur/Club s'engage à :

- S'acquitter d'un montant de **110,00 €** (à l'ordre de l'Union Saint-Bruno Badminton) pour la saison 2023/2024 au titre de la participation du joueur aux différents **créneaux de jeux libres** proposés par l'Union St Bruno.
- Prendre en charge la licence à la fédération française de Badminton.

l'Union Saint Bruno s'engage à :

- Mettre à disposition tous les **créneaux de jeux libres** au joueur correspondant à son niveau de jeu.

Durée du partenariat

La présente convention est conclue pour la saison 2023/2024 (du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024) et pourrait être reconduite en cas d'accord des 2 parties.

Fait à Bordeaux, le

Pour le Joueur / Club

**Pour l'Union Saint Bruno,
Izzie BROHAN**